



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2017-75 du 2 août 2017

**OBJET - Attribution du marché de fourniture de
conteneurs semi-enterrés et de colonnes
aériennes**

Rapporteur : M. Pierre LEROY

L'an deux mille dix-sept, le 2 août à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 juillet 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers

En exercice : 36 (démission de M. François BOULANGER lors du Conseil Municipal de Villard St Pancrace notifié à la CCB le 26/7/2017)
Présents : 25
Pouvoirs : 8

Secrétaire de séance : Mme Francine DAERDEN.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER (sauf pour la délibération 2017-78), M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUERIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Marie MARCHELLO à Mme Catherine GUIGLI
M. Bruno DAVANTURE à M. Maurice DUFOUR
Mme Claude JIMENEZ à Mme Renée PETELET
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
M. Guy HERMITTE à Mme Anne Marie FORGEOUX
Mme Catherine BLANCHARD à Mme Martine ALYRE

Etaient absents : M. Eric PEYTHIEU
M. Jean Marius BARNEOUD
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

Considérant que la Communauté de Communes du Briançonnais s'est engagée dans une démarche d'amélioration de ses points de collecte avec la généralisation d'implantation de points d'apport volontaires,

Considérant qu'en raison de l'arrivée à terme du contrat actuel, il a été nécessaire de lancer une consultation relative à la fourniture de conteneurs semi enterrés et de colonnes aériennes,

Vu le projet de marché de fourniture, soit un accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum pour la durée du marché (art. 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), d'une durée de 48 mois et composé de deux lots :

Lot n°1 : Acquisition de conteneurs semi enterrés pour les déchets ménagers

Montant minimum : 100 000 euro(s) H.T
Montant maximum : 500 000 euro(s) H.T

Lot n°2 : Acquisition de colonnes aériennes pour les déchets ménagers

Montant minimum : 20 000 euro(s) H.T
Montant maximum : 200 000 euro(s) H.T

Vu la consultation lancée sous forme d'appel d'offres ouvert (art. 67 et suivants du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 2 août 2017, relatif à l'attribution de ces marchés,


Considérant que les crédits nécessaires ont été portés au budget,

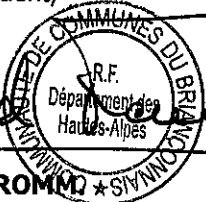
Le conseil communautaire à l'unanimité

- **Autorise** M. Le Président à signer le marché du lot 1, avec l'entreprise suivante désignée attributaire par la Commission d' Appel d' Offres.
 - Lot 1 – Conteneurs semi-enterrés pour les déchets ménagers : ordures ménagères – emballages ménagers – journaux-revues-magazines (papiers) – verre, à l'entreprise VCONSYST domiciliée au Parc Pompidou CP 3409 Avenue Georges Pompidou 56000 VANNES, pour un montant de 255 380,00 € H.T. (montant hors pièces détachées)
- **Autorise** M. Le Président à signer le marché du lot 2, avec l'entreprise suivante désignée attributaire par la Commission d' Appel d' Offres.
 - Lot 2 – Colonnes aériennes pour les déchets ménagers : ordures ménagères – emballages ménagers – journaux-revues-magazines (papiers) – verre – carton, à l'entreprise SECAF ENVIRONNEMENT, domiciliée au 5 rue des Crès à 38150 ASSIEU, pour un montant de 131 430 € H.T. (montant hors pièces détachées)

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM



Date affichage : 10 AOUT 2017